



24.3816

Motion KVF-N. Grundversorgungsauftrag und Tätigkeitsbereich der Post vor weiterem Um- und Abbau klären**Motion CTT-N. Clarifier le mandat de service universel et le domaine d'activité de la Poste avant toute nouvelle restructuration ou tout nouveau démantèlement****CALAME DIDIER**

Neuchâtel

Groupe de l'Union démocratique du Centre (V)

Calame Didier (V, NE): Monsieur le conseiller fédéral, je vous ai bien entendu par rapport aux points de contact à la Landi, au Volg et dans les magasins où la Poste s'établit depuis plusieurs années. Je constate qu'il y a actuellement passablement de problèmes dans ces magasins. Les gens ne sont pas formés pour faire le travail de la Poste. On est limité pour les retraits d'argent. Par exemple, à la Migros, on ne peut pas retirer plus de 500 francs à la fois et on ne peut pas amener des paquets de plus de 5 à 10 kilos, ou alors de maximum 12 kilos.

Cela me pose un gros problème et je pense que cela ne correspond pas au service universel de la Poste. C'est un gros problème que vous devrez régler à l'avenir, parce que quand on ne peut pas aller chercher 500 francs dans un magasin, que fait-on alors? Va-t-on quand même dans un magasin? Mon collègue Kamberzin parlait d'Evolène. A Evolène, si l'on ne peut pas retirer plus que 500 francs au Volg ou bien à la Landi, on doit quand même descendre à Sion ou à Sierre pour aller dans les offices de poste normaux. Cela m'inquiète. Je suis très inquiet.